



Session annuelle  
du Conseil d'administration

Rome, 25–28 mai 2015

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du  
jour

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/2015/6-G/1/Add.1**

15 avril 2015

ORIGINAL: ANGLAIS

## RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA GESTION DES INTERVENTIONS D'URGENCE MAJEURES COORDONNÉES AU NIVEAU CENTRAL

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM  
(<http://executiveboard.wfp.org>).

---

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

M. S. Porretti  
Directeur  
Division de la préparation aux situations  
d'urgence et des activités d'appui  
Tél.: 066513-2203

M. G. Cirri  
Directeur adjoint  
Division de la préparation aux situations  
d'urgence et des activités d'appui  
Tél.: 066513-3677

---

## PROJET DE DÉCISION\*

Le Conseil prend note du document intitulé "Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central" (WFP/EB.A/2015/6-G/1/Add.1).

---

## INTRODUCTION

1. Le présent document expose la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central" (WFP/EB.A/2015/6-G/1).
2. La direction du PAM salue l'audit externe qui a été effectué sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central et fait siennes les recommandations du Commissaire aux comptes, qui permettront au Programme d'améliorer la préparation de ses opérations et ses interventions au profit de ses bénéficiaires face à des crises de niveau 3. La direction reconnaît qu'il est nécessaire de revoir les procédures et protocoles du PAM pour les renforcer et adapter ainsi la capacité de l'organisation de faire face à un nombre croissant de situations d'urgence.
3. Le tableau ci-après contient les réponses aux différentes recommandations.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA GESTION DES INTERVENTIONS D'URGENCE MAJEURES COORDONNÉES AU NIVEAU CENTRAL			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM	Délai de mise en œuvre
<b>Recommandation 1:</b> Nous encourageons le PAM à renforcer son dispositif consistant à analyser dans le détail les cinq critères et à documenter les résultats avant de déclarer une situation d'urgence de niveau 3, comme il l'a fait dans le cas de la crise en Iraq et de celle liée au virus Ebola.	Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui	La recommandation est acceptée. Avant d'activer une situation d'urgence de niveau 3, le PAM effectue une analyse détaillée des cinq critères sur la base d'un document présentant les diverses options de classement puis il documente les résultats. Ce dispositif, utilisé pour la crise en Iraq et celle causée par le virus Ebola, a été adopté et sera désormais systématiquement appliqué pour étayer les délibérations portant sur la possibilité d'activation d'une intervention de niveau 3.	En continu pendant toute l'année 2015
<b>Recommandation 2:</b> Le PAM pourrait s'efforcer de rendre plus efficace le travail de l'Équipe spéciale chargée de la stratégie en mettant en place un mécanisme formel de suivi qui permettrait de veiller à l'application des décisions prises lors des réunions et de suivre les progrès accomplis en la matière.	Département des services concernant les opérations	La recommandation est acceptée en partie. Le PAM prend acte de la recommandation, mais signale qu'il existe déjà des systèmes assurant le suivi de l'application des décisions. La mise à jour des différents protocoles régissant les interventions d'urgence coordonnées au niveau central qui aura lieu prochainement apportera des précisions et des améliorations concernant le suivi des décisions.	Fin 2015
<b>Recommandation 3:</b> Le PAM pourrait s'efforcer de respecter les délais prescrits pour l'établissement des rapports sur les enseignements tirés des interventions d'urgence de niveau 3 et d'organiser une analyse distincte des enseignements concernant le pilotage de ces interventions.	Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui et Département des services concernant les opérations	La recommandation est acceptée. Le PAM prend acte de la recommandation; il fait cependant observer que depuis 2010, il a mené sept sessions consacrées à l'assimilation des enseignements tirés d'interventions de niveau 3 et qu'un seul rapport n'a pas encore été remis. La question des retards du processus d'assimilation des enseignements d'interventions de niveau 3 constitue un véritable défi dans un contexte de crises prolongées; cette question est à l'étude dans le cadre de la révision du protocole d'activation des interventions d'urgence coordonnées au niveau central. La nécessité de tirer des enseignements sur le pilotage des interventions y sera aussi examinée.	Fin 2015
<b>Recommandation 4:</b> Le PAM pourrait poursuivre ses efforts d'actualisation du site Web OPWeb pour veiller à ce qu'il devienne un site intégré regroupant des données pertinentes provenant de toutes les divisions.	Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui	La recommandation est acceptée. Le développement d'un site OPWeb intégré capable de fournir toutes les informations nécessaires est déjà en cours, dans l'attente des résultats d'une enquête réalisée au début de 2015 sur son utilisation.	Fin 2015

RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA GESTION DES INTERVENTIONS D'URGENCE MAJEURES COORDONNÉES AU NIVEAU CENTRAL			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction du PAM	Délai de mise en œuvre
<b>Recommandation 5:</b> Le PAM pourrait envisager la possibilité Le PAM pourrait envisager la possibilité de présenter des informations financières (y compris sur les dépenses encourues) concernant les projets lancés dans le cadre d'interventions d'urgence de niveau 3.	Division du budget et de la programmation	La recommandation est acceptée. L'information financière concernant les projets constitue un élément à part entière des rapports normalisés, lesquels sont à la disposition de tous les intervenants, notamment des membres du Conseil. Le Secrétariat prend note de la recommandation et étudiera comment améliorer les mécanismes d'établissement de rapport existants pour fournir des informations financières sur les interventions d'urgence de niveau 3.	Deuxième trimestre de 2016
<b>Recommandation 6:</b> Nous encourageons le PAM à poursuivre les efforts qu'il déploie pour mobiliser des ressources globales à la fois auprès de ses bailleurs de fonds habituels et des donateurs non habituels.	Division des partenariats avec les gouvernements	La recommandation est acceptée. Le PAM poursuivra ses efforts pour mobiliser le plus de ressources possible auprès de ses bailleurs de fonds habituels et des donateurs non habituels. En interne, il assurera le suivi du stage de formation réalisé en 2014 sur les relations avec les donateurs, lequel a donné de bons résultats. À l'extérieur, il poursuivra le dialogue avec les donateurs à divers niveaux et continuera de les tenir au courant de l'évolution de ses besoins.	En cours
<b>Recommandation 7:</b> Le PAM pourrait accélérer l'adoption de mesures visant à faire face aux risques répertoriés dans le registre central des risques de 2014 en ce qui concerne la "sollicitation excessive des ressources du PAM lorsque les situations d'urgence se multiplient", afin qu'il y soit remédié rapidement.	Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui	La recommandation est acceptée. Le PAM met actuellement à jour ses dispositifs et ses protocoles afin d'atténuer le risque d'une sollicitation excessive des ressources de l'organisation due à une multiplication des situations d'urgence.	En cours